

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL AUPRES DES NATIONS UNIES



**DIX-SEPTIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES ETATS
PARTIES A LA CONVENTION DES NATIONS UNIES
RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES,
NEW YORK, 11-13 JUIN 2024**

THEME :

***« REPENSER L'INCLUSION DU HANDICAP DANS LA CONJONCTURE
INTERNATIONALE ACTUELLE ET DANS LA PERSPECTIVE DU
SOMMET DE L'AVENIR »***

DECLARATION DU SENEGAL A L'OCCASION DU DEBAT GENERAL

Prononcée le 13 juin 2024

Vérifier au prononcé

==**==**==**==**==**==**==

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Délégués

Le Sénégal se réjouit de participer à cette 17^{ème} Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et se félicite que le thème de cette session, « Repenser l'inclusion du handicap dans la conjoncture internationale actuelle et dans la perspective du Sommet de l'avenir », nous invite à bâtir une véritable culture de l'inclusion du handicap.

Fort heureusement, ce thème cadre parfaitement avec les priorités de mon pays qui, à travers la Loi d'Orientation Sociale n°2010-15 relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées, s'est doté d'un cadre politique de référence permettant une prise en charge améliorée et l'intégration correcte des personnes handicapées dans notre société.

Ladite loi comprend près de 16 mécanismes d'inclusion du handicap dont la mise en œuvre opérationnelle est facilitée par divers projets et programmes gouvernementaux adossés à un plan d'action national sur le handicap couvrant la période 2023-2027.

Monsieur le Président,

Comme s'il avait anticipé sur le thème général de la présente 17^e Conférence, le Sénégal a mis en place un système innovant de protection sociale des personnes handicapées basé sur la carte d'égalité des chances.

Cette carte est un mécanisme phare d'inclusion du handicap et un filet social multisectoriel dont la production et la délivrance permet aux personnes handicapées d'accéder à divers services sociaux de base.

Permettez-moi de partager, à cet égard, les quelques résultats phares, ci-après, du Programme d'Appui à la Production des Cartes d'Egalité des Chances (PAPCEC) que le Sénégal met en œuvre depuis 2015 :

- la production et de la distribution de 75 089 cartes d'égalité des chances,
- l'accès de 24 728 **personnes handicapées (?)** au programme de Couverture Maladie Universelle,
- l'octroi de 64 311 bourses de sécurité familiale aux personnes handicapées.

Monsieur le Président,

Conscient que les situations de crise exacerbent les inégalités et accroissent la vulnérabilité des personnes avec un handicap, mon pays, à travers son Plan d'Organisation des Secours (Plan ORSEC) pour prévenir

les catastrophes, accorde une attention particulière, à la gestion du handicap en situation de risque et d'urgence humanitaire. Pour mémoire, en riposte à la COVID 19, a été mis en place un Programme de Résilience Economique et Sociale (PRES) qui a permis l'octroi de 65219 kits hygiéniques et alimentaires d'urgence aux personnes handicapées.

En outre, dans une perspective d'autonomisation et du respect des droits des personnes handicapées pour un travail décent et des moyens de subsistance durables, le Sénégal déroule un Programme National de Réadaptation à Base Communautaire (PNRBC), qui, à côté de la Délégation Générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ), accroît les opportunités de financement des projets d'entreprise des personnes handicapées.

Monsieur le Président,

En vue d'un accès universel des personnes handicapées à l'emploi, la Loi d'Orientation sociale relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées, dispose, respectivement, dans ses articles 29 et 47, la réservation d'un quota de 15% des emplois qui leur sont accessibles aux personnes handicapées et la mise en place d'un Fonds d'appui destiné à financer et à promouvoir leur pleine participation, leur intégration et leur activité économique.

Enfin, pour une gestion optimale du handicap, le Sénégal reste ouvert à toute forme de coopération technique et financière avec les États membres, les organismes du Système des Nations Unies et les autres partenaires compétents.

Je vous remercie de votre aimable attention.